

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

**Rendu Exécutoire**

Service : Conservatoire Maurice André  
Tél : 04 66 92 20 82  
Réf : CS/GC/SC-2024

Publication et ou Notification

Le **21 MARS 2024**

*Le Directeur Général Adjoint.*

**Objet : Acte de nomination d'un mandataire sous régisseur pour la sous régie de recettes du conservatoire Maurice André Alès Agglomération – unité Rousson – abroge et remplace l'arrêté n°2017/0494 en date du 20 mars 2017**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le décret n°2005-1601 en date du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

**Vu** le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°22-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la communauté d'agglomération Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

**Vu** la délibération C2017\_03\_16 du conseil de communauté en date du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires

**Vu** la délibération C2020\_03\_06 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ensemble des délibérations portant sur le vote des tarifs,

**Vu** l'arrêté n°2017/0489 en date du 20 mars 2017 portant création d'une régie de recettes pour le conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès, modifié par les arrêtés n°2021/0088 en date du 22 décembre 2021 et n°2024/0001 en date du 6 février 2024,

**Vu** l'arrêté n°2024/0002 en date du 6 février 2024 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès, abroge et remplace l'arrêté n°2020/0203 en date du 21 décembre 2020,

**Vu** l'arrêté n°2017/0491 en date du 20 mars 2017 portant création d'une sous régie de recettes pour le conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès, unité de Rousson, modifié par l'arrêté n°2024/0010 en date du 19 mars 2024,

**Vu** l'arrêté n°2017/0494 en date du 20 mars 2017 portant nomination d'un mandataire sous régisseur pour la sous régie de recettes pour l'école de musique Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès, unité de Rousson, modifié par l'arrêté n°2017/2730 en date du 12 décembre 2017,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 mars 2024,

**Considérant** qu'il convient de nommer un nouveau mandataire sous régisseur pour la sous-régie de recettes pour le conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération, unité de Rousson,

## **ARRÊTE**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2017/0494 en date du 20 mars 2017 comme suit :

### **ARTICLE 1 :**

Mme Valérie DEVERGNAS est nommée mandataire sous régisseur de la sous régie de recettes pour le conservatoire Maurice André Alès Agglomération unité de Rousson avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 2 :**

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

### **ARTICLE 3 :**

Le mandataire est tenu d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM en date du 21 avril 2006.

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le

21 MARS 2024

Le président  
Christophe RIVENO



Le régisseur  
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Véronique GONZALEZ

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gonzalez".

Le mandataire suppléant  
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Sandrine COSTA

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Costa".

Le mandataire sous régisseur  
(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Valérie DEVERGNAS

Vu pour acceptation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Devergnas".